

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°39-2023-04-004

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2023

Sommaire

DDFIP 39 /

39-2023-04-11-00001 - Subdélégation de signature de M. Mauchamp en matière d'ordonnancement secondaire (ajout programme 348) (2 pages)

Page 3

DDFIP 39

39-2023-04-11-00001

Subdélégation de signature de M. Mauchamp en
matière d'ordonnancement secondaire (ajout
programme 348)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

C5 – subdel_ord.sec.(a4-a5-a6)



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA**

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des finances publiques du Jura

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la décision du 6 avril 2020 portant affectation à compter du 1^{er} septembre 2020 de M. Alain MAUCHAMP, administrateur des finances publiques à la direction départementale des finances publiques du Jura, comme responsable du pôle pilotage et ressources ;

VU le décret du 23 août 2022 portant nomination de M. Serge CASTEL, préfet du Jura ;

VU l'arrêté préfectoral n° 39-2022-08-23-00021 du 23/8/2022 (A5) portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Alain MAUCHAMP, administrateur des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources depuis le 1^{er} septembre 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 39-2023-04-06-00001 (A4-A6) du 06/04/2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Alain MAUCHAMP, administrateur des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources depuis le 1^{er} septembre 2020 ;

DÉCIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MAUCHAMP, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du département du Jura du 23/08/2022, sera exercée par :

	Signature et paraphe
Mme Armelle FERRAND, Inspectrice divisionnaire des finances publiques	
M. Laurent FOUGERE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques	

Article 2 : La subdélégation de signature est donnée, dans la limite des conditions mentionnées dans l'arrêté préfectoral susvisé, pour les fonctions de mise à disposition des crédits dans Chorus et de validation des actes initiés dans Chorus Formulaire, à :

	Signature et paraphe
M. Jean BROUTET, Inspecteur des finances publiques	
M. Pierre MACHUS, Contrôleur des finances publiques	

Article 3 : La subdélégation de signature est donnée, dans la limite des conditions mentionnées dans l'arrêté préfectoral susvisé, pour les fonctions de validation des frais de déplacement dans Chorus DT à :

	Signature et paraphe
M. Guillaume PORCEDDU Inspecteur des finances publiques	
Mme Fabienne THARIN (à compter du 01/09/2022) Contrôleur principal des finances publiques	
Mme Frédérique COLLET, Contrôleur des finances publiques	
M. Antoine MARTINET, Agent administratif principal des finances publiques	

Fait à Lons-le-Saunier, le 11/04/2023

Monsieur Alain MAUCHAMP
Administrateur des finances publiques